ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignants

Question écrite n° 29151

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie au sujet du rapport parlementaire sur la gestion des personnels enseignants du second degré présenté le 7 avril 1999, et plus particulièrement sur le proposition des professeurs bivalents. Les rapporteurs proposent d'encourager et de développer la bivalence dans les collèges. Ce système visant à faire enseigner deux matières différentes par un professeur présenterait « un avantage en termes de gestion et est particulièrement intéressant, principalement dans les premières années du collège où le passage du maître d'école unique à un enseignant par matière peut être facteur de déstabilisation ». Toutefois, certains enseignants affirment, à l'inverse, la nécessité de professeurs monovalents dans un souci de qualité de l'enseignement et pour marquer la différence entre l'école et le début de l'enseignement secondaire. Aussi il souhaiterait connaître la position du Gouvernement face à cette proposition de professeurs bivalents.

Texte de la réponse

Actuellement, au sein des collèges exercent des enseignants dont certains ont été recrutés via des concours faisant appel à la bivalence, d'autres à la monovalence. Aucune étude récente n'a été conduite qui permette au ministère de modifier la dernière décision en date qui prévoit que les recrutements de professeurs de second degré se font sur la base de la discipline dans laquelle ils seront susceptibles d'enseigner.

Données clés

Auteur : M. Jean-Luc Warsmann
Circonscription : Ardennes (3e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 29151
Rubrique : Enseignement secondaire : personnel
Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie
Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 3 mai 1999, page 2587
Réponse publiée le : 13 septembre 1999, page 5375